

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

INTEGRATION DE LA FONCTION DE CADRE DE SANTE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
DOMAINE : SCIENCES DE LA SANTE PUBLIQUE

<p>CODE : 82 30 07 U34 D2 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 804 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 20 décembre 2019,
sur avis conforme du Conseil général

INTEGRATION DE LA FONCTION DE CADRE DE SANTE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'intégrer les différentes dimensions de la fonction de cadre de santé (ressources humaines, ressources matérielles, interface, coordination des soins) en vue de construire une réflexion rigoureuse et scientifique visant l'amélioration de la gestion d'une unité de soins.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En coordination des soins de santé

- ◆ identifier et situer le rôle du cadre dans l'amélioration de la qualité des soins du service ;
- ◆ justifier un positionnement éthique et déontologique directement lié à sa fonction de coordinateur de soins ;
- ◆ identifier, en utilisant des outils d'évaluation de la qualité, la problématique concernée ;
- ◆ proposer et justifier des méthodes et des pistes d'amélioration de la qualité de soins en tenant compte de la concertation avec les différentes parties prenantes ;
- ◆ proposer une offre en soins négociée et coordonnée autour d'une démarche globale de prise en charge de patient.

En gestion des ressources humaines du secteur de la santé

- ◆ analyser et évaluer à l'aide d'outils conceptuels adéquats et dégager et justifier des pistes prioritaires d'actions à mettre en œuvre en ce qui concerne:
 - ◆ les caractéristiques des comportements des personnes et des groupes en contexte organisationnel,
 - ◆ les conditions d'un encadrement de qualité des partenaires de travail en vue de soutenir le développement des compétences professionnelles de chacun,
 - ◆ les besoins de formation,

- ◆ la démarche managériale (performance, style de leadership, délégation, motivation,...),
- ◆ les conditions de travail au sein d'une unité de soins (conflits,...),
- ◆ les principes juridiques spécifiques.

En gestion des ressources matérielles en institution de santé

- ◆ identifier les caractéristiques de gestion, d'organisation et de fonctionnement d'une structure d'un secteur de soins de santé et les confronter aux normes, contraintes et ressources imposées dans le secteur ;
- ◆ expliquer et analyser les documents comptables d'une structure d'un secteur de soins de santé à la lumière des notions théoriques (vocabulaire, principes de base et mécanismes) de comptabilité, d'analyse financière ;
- ◆ établir pour une unité de soins déterminée, une proposition de budget en fonction des besoins, basée sur des indicateurs fiables ;
- ◆ prévoir les modalités de contrôle et d'évaluation des moyens affectés à l'unité ;
- ◆ analyser une situation concrète liée à la gestion d'une unité de soins à l'aide d'outils de gestion existants ou élaborés ;
- ◆ rapporter de manière critique une expérience d'utilisation de l'outil informatique dans la gestion ou le fonctionnement d'une unité de soins, et proposer de nouvelles pistes d'action en cas de problèmes identifiés ;
- ◆ transmettre un message clair à propos d'une problématique informatique professionnelle en vue d'une résolution.

En interface en soins de santé

- ◆ identifier et situer la problématique dans ses aspects socio-politico-économiques en référence au système de santé ;
- ◆ l'analyser en utilisant les données probantes issues de la recherche scientifique (littérature, statistiques,...) ;
- ◆ formuler une question de recherche en lien avec la problématique ;
- ◆ présenter les résultats d'une recherche bibliographique en lien avec la problématique ;
- ◆ proposer un plan de recherche en lien avec le projet particulier ;
- ◆ communiquer par écrit et oralement, en utilisant les supports informatiques adéquats, une synthèse de son projet et de sa démarche de recherche.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités d'enseignement suivantes :

- « Coordination des soins de santé », code N° 82 30 05 U34 D2,
- « Gestion des ressources humaines du secteur de la santé » code N° 82 30 02 U34 D2,
- « Gestion des ressources matérielles en institution de santé » code N° 82 30 03 U34 D2,
- « Interface en soins de santé » code N° 82 30 04 U34 D2.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

Au départ de situations professionnelles en relation avec la fonction de cadre de santé,

- ◆ de rédiger son projet de recherche en décrivant les outils et les méthodes utilisées ;
- ◆ de présenter oralement et d'argumenter son projet de recherche devant ses pairs ;
- ◆ de porter un regard critique sur un projet d'équipe en tenant compte de l'intégration des rôles de la fonction de cadre de santé : gestion des ressources humaines, gestion des ressources matérielles, coordination des soins et interface ;
- ◆ de déterminer les compétences que la fonction de cadre requiert dans l'organisation et l'évaluation du travail en équipe pluridisciplinaire.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ le niveau de précision : la clarté, l'exactitude et concision au niveau de la terminologie, des concepts et des principes/modèles,
- ◆ le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts et démarches en les intégrant dans son analyse,
- ◆ le niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une utilisation réfléchie des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

4.1. En Méthodologie de la recherche appliquée aux soins de santé

au départ d'un plan de recherche en lien avec un projet particulier,

- ◆ de préparer et évaluer les outils qui permettent la mise en pratique du plan de recherche ;
- ◆ d'identifier et utiliser les méthodes adéquates d'analyse et d'interprétation des données recueillies ;
- ◆ de décrire la méthodologie de rédaction d'un travail de recherche ;
- ◆ de construire une présentation orale d'un travail de recherche sur base de critères donnés ;
- ◆ de construire une argumentation pertinente en réponse à des questions posées par rapport à un travail de recherche.

4.2. En projet d'équipe

- ◆ d'identifier les fonctions, les rôles et les interdépendances entre les membres d'une équipe d'une unité de soins et du département infirmier ;
- ◆ d'identifier les compétences, les règles d'organisation et les responsabilités requises pour que la coopération entre les membres d'une équipe de travail soit efficace ;
- ◆ de relever les obstacles potentiels au travail en équipe ;
- ◆ d'établir des critères d'évaluation et/ou d'utiliser les procédures existantes d'évaluation d'un travail en équipe au sein d'une unité de soins.

4.3. En séminaire d'intégration – Cadre de santé

au départ de situations problématiques, pouvant être amenées par un tiers, en rapport avec la fonction de cadre ;

- ◆ d'identifier les éléments relevant des ressources humaines, des ressources matérielles, de l'interface et de la coordination des soins sur lesquels une action est envisageable en vue d'amélioration ;
- ◆ de proposer des changements intégrant toutes les dimensions de la fonction du cadre de santé ;
- ◆ d'analyser la faisabilité et la pertinence des solutions proposées dans le cadre d'un projet d'équipe.

5. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination du cours	Classement du cours	Code U	Nombre de périodes
Méthodologie de la recherche appliquée aux soins de santé	CT	F	40
Projet d'équipe	CT	B	24
Séminaire d'intégration – Cadre de santé	CT	F	16
7.2. Part d'autonomie		P	20
Total des périodes			100